

JUSTICE MEMOIRE HISTOIRE CULTURE

CHARTRE NATIONALE 2007 DES RAPATRIÉS

(Fait à Paris le 23 mars 2007, coordonnée par le CLAN- R (Comité de liaison des associations nationales de rapatriés) et co-signée par de nombreuses associations nationales de rapatriés, pieds-noirs et harkis)

Où en est sa prise en considération par les pouvoirs publics 17 mois après le 6 mai 2007 ?

Bilan d'étape fait en septembre 2008 par rubrique de la Charte

Nicolas Sarkozy avait dit en avril 2007 : « C'est plus qu'un engagement, ce sera un honneur de défendre votre cause. »

« Je veux sortir d'une situation où nous sommes depuis trop longtemps, dans la quelle l'Etat promet constamment de faire un peu plus sans jamais tout à fait faire ce qu'il faut et les rapatriés espèrent à chaque élection ce qui n'arrive jamais ou qui arrive si tard que les déceptions et les rancœurs s'en trouvent aiguës.

Ensemble nous ferons bouger les choses, je m'y engage »

La charte des rapatriés : Après 43 ans d'attente, la loi du 23 février 2005 n'a pas satisfait l'ensemble des revendications des Rapatriés de toutes origines concernant leur exigence de justice, leur Mémoire, leur Histoire et leur Culture.

En conséquence, cette section du peuple français demande solennellement aux pouvoirs publics :

I – LA RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT ET LA REPARATION NATIONALE

1 – **La reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité** dans la tragédie des Rapatriés : le défaut, voire le refus de protection, après les Accords d'Evian, des Français d' Algérie de toutes origines, qui a conduit aux enlèvements et disparitions, aux assassinats et massacres de plusieurs dizaines de milliers de Harkis et de Pieds-noirs, et pour les vivants à l'abandon de la terre natale.

Nicolas Sarkozy en mars 2007 : « Si je suis élu, je veux reconnaître officiellement la responsabilité de la France dans l'abandon et le massacre de Harkis et d'autres milliers de

”musulmans français” qui lui avaient fait confiance, afin que l’oubli ne les assassine pas une nouvelle fois »

Constat en septembre 2008 : Rien à ce jour

La charte des rapatriés : 2 – **La reconnaissance des conditions indignes de leur exode et de la relégation de certains d’entre eux**, les Harkis survivants, dans des camps avec des séquelles morales et matérielles qui perdurent.

NS- « Si je suis élu, je m’engage à faire pour vous une discrimination positive -plus, plus -, politique individualisée de formation et concours spécifiques d’accès à l’emploi public, et une politique individualisée d’accès à l’emploi et au logement. »

Constat partiellement positif : Un « Plan Emploi Harkis » pour favoriser l’insertion professionnelle des enfants de Harkis a été présenté début juin 2008 par la mission interministérielle aux Rapatriés. Mesures prévues pour 3 ans, de 2009 à 2011 ; cible annoncée pour un accès à l’emploi dans ce cadre : 10 000 personnes. A concrétiser .

La charte des rapatriés : 3 – **La réparation des préjudices de tous ordres subis en Algérie, au Maroc, en Tunisie ou ailleurs Outre-Mer puis, après le repli, en Métropole :**

- une indemnisation loyale et définitive des biens spoliés ou perdus,
- des mesures complémentaires pour les Harkis et leurs familles,
- le règlement du contentieux immobilier franco-tunisien,
- le règlement des dossiers d’endettement,
- le règlement des dossiers de retraite de différentes catégories.

NS le 16 avril , alors candidat : -« Mon troisième engagement est de régler définitivement la question des réparations. »

Je veux qu’une commission indépendante établisse précisément un état des lieux sur l’ensemble des dossiers qui concernent les rapatriés, notamment sur les taux d’indemnisation, le désendettement, les retraites et toutes les situations spécifiques qui n’ont pas été réglées .Nous prendrons les mesures dans le cadre du budget pour l’année 2008.

Constat très négatif :

Le Conseil économique et social, mandaté par le premier ministre pour effectuer cet état des lieux a produit le 19 décembre 2007 un avis partial et truffé d’erreurs, concluant notamment « une nouvelle loi d’indemnisation n’est pas concevable » A la suite plusieurs questions écrites de parlementaires, suscitées par le GNPI, demandant au gouvernement de prendre position sur cet avis ont déjà conduit à deux réponses inquiétantes du premier ministre ne faisant que répéter la thèse négative des pouvoirs publics antérieurs en la matière, en complète incohérence donc avec l’engagement écrit de Nicolas Sarkozy le 16 avril 2007 .

La charte des rapatriés : 4 – **La libre circulation des Harkis** entre la France et l'Algérie : obtenir des autorités algériennes le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les citoyens français dans la délivrance de visas temporaires.

NS-« Si je suis élu, je m'attacherai à ce qu'aucune discrimination ne soit possible entre citoyens français sur ces questions de circulation ».

Constat : Rien à ce jour.

Après plusieurs voyages en Algérie du Président de la République française et des membres du gouvernement français, il n'y a aucune évolution de la position algérienne.

L charte des rapatriés : 5 – **L'examen favorable par la France** des demandes de visas présentées par les quelques Harkis restés en Algérie et leurs familles.

Constat :

Même des demandes émises par les « SAS » (association des anciens des affaires algériennes « les sections administratives spécialisées ») concernant des enfants de Harkis morts pour la France et dont les noms sont sur le mémorial du quai Branly sont restées sans réponse !!!

La charte des rapatriés : 6 – La reconnaissance de droits militaires spécifiques pour **les supplétifs d'origine européenne**.

Constat : Rien à ce jour.

La charte des rapatriés : 7 – La **pénalisation** des injures et diffamations proférées et de la discrimination exercée à l'égard des Rapatriés de toutes origines ou des Métropolitains persécutés pour leur patriotisme. Les droits moraux des Français rapatriés ou métropolitains persécutés pour leur patriotisme doivent être reconnus.

Constat : Rien à ce jour.

II – L'ETABLISSEMENT DE LA REALITE DES FAITS

La charte des rapatriés : 8 – L'accès aux rapports, dossiers et documents divers, l'ouverture d'enquêtes et la recherche de témoignages devant permettre de **faire toute la lumière** sur le désarmement des supplétifs, sur le massacre des Harkis et de leurs familles, sur les enlèvements et les disparitions (notamment par une commission bilatérale), sur les assassinats, sur les charniers, sur la fusillade du 26 mars 1962, sur les massacres du 5 juillet 1962 et sur les autres tragédies de sang.

NS- en avril 2007 –« Plusieurs milliers de Harkis ont été massacrés, au mépris des accords d'Evian. En l'absence de plan d'évacuation ou, il faut le dire, de volonté politique, seuls 10% d'entre eux purent s'établir en France entre 1962 et 1968... Le premier devoir c'est la vérité. Ne laissons pas l'oubli recouvrir la mort et les douleurs du passé ».

«Je souhaite que les victimes françaises innocentes de cette guerre, jusqu'à l'indépendance, et je pense tout particulièrement aux victimes du 26 mars, se voient reconnaître la qualité de morts pour la France et que leurs noms figurent sur une stèle officielle afin que personne n'oublie ces épisodes douloureux ».

Constat entièrement négatif et pire encore ... :

Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants lors d'un voyage en Algérie en mars 2008 a dit : « *Le président Sarkozy a été le premier chef d'État à reconnaître les crimes et les fautes commis pendant la période coloniale. Je sais que ce discours a été apprécié par de nombreux responsables* » (en Algérie...on suppose !!!).

Bernard Bajolet, ambassadeur de France en Algérie a déclaré le 14 juillet 2008, en ce jour de fête nationale, parlant de la relation franco-algérienne « *soudée par le sang versé et les larmes* :

.. le sang de l'injustice versé par tant d'Algériens pendant la période coloniale, puis celui de la dignité qu'il leur a fallu reconquérir .. le sang des soldats français versé pour une cause qui n'était pas la leur , les larmes des milliers de pieds-noirs arrachés à la terre qui les avait vu naître.. » , **en oubliant de parler aussi du sang des dizaines de milliers de Harkis avec leurs familles et de milliers de pieds-noirs, victimes du terrorisme du FLN avant et après le 19 mars .. un sang que nous, nous n'avons pas oublié .**

La charte des rapatriés :9 – **La dénonciation de la célébration du faux cessez-le feu du 19 mars 1962** et de la participation de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales aux cérémonies privées le commémorant malgré tout, ainsi que la suppression des stèles, noms de rues et de places « 19 mars 1962 ».

NS « Il n'est pas question que le 19 mars soit une date officielle de commémoration. Il est arrogant de condamner et de mépriser la douleur qui fut la votre et celle de vos familles lorsque vous futes chassés de vos terres, de vos maisons, et séparés de vos amis.

Je le répète, c'est par respect pour vous que je n'accepterai pas que la date officielle de la commémoration des morts de la guerre d'Algérie soit celle d'un cessez- le- feu, qui de surcroît, n'a pas été respecté ».

Constat négatif :

Pour le 19 mars 2008 : de nombreux représentants des autorités civiles et militaires se sont rendus à la cérémonie organisée par la FNACA à l'Arc de triomphe.

La charte des rapatriés :10 – L'établissement de la liste la plus complète possible des **disparus**, l'édification d'un mémorial national nominatif, l'identification et le traitement digne des dépouilles éventuellement retrouvées.

NS – « Vous m 'avez demandé de me prononcer sur les réparations dues aux victimes ; Je vous confirme qu'outre la mémoire due aux "disparus, je souhaite que les victimes françaises innocentes de cette guerre, jusqu'à l'indépendance, se voient reconnaître la qualité de morts pour la France et que leurs noms figurent sur une stèle officielle afin que personne n'oublie ces épisodes douloureux »

« Il faut notamment confier à un comité des sages la mission enquêter sur les disparus (fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie).

Près d'un demi-siècle après les faits, il est grand temps que toute la lumière soit faite sur ces disparitions, que l'on aide les familles à retrouver la paix, et que les disparus aient une reconnaissance de la Nation par l'inscription de leur nom sur un monument public ».

Constat négatif :

Les lettres de demande d'audience ou d'enquêtes sur le sort des disparus , envoyées par les familles de disparus sont restées sans réponse.ou les réponses sont assimilables à de simples accusés de réception

La charte des rapatriés :11 – La protection des sources et des archives ainsi que la recherche de témoignages par la **Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.**

NS –« Je souhaite la création rapide d'une Fondation pour la mémoire sur la guerre d'Algérie. les Harkis y ont toute leur place, avec les autres rapatriés ; Dirigée par vous et pour vous, cette Fondation aura vocation à mettre en lumière vos histoires, vos cultures, vos richesses».

Constat négatif:

A ce jour aucune concertation n'a été engagée avec les associations de rapatriés à propos de la préparation de cette Fondation annoncée depuis 2004.

De plus Alain Marleix a déclaré en Algérie en mars 2008 : «**Nous souhaitons que des historiens algériens et français travaillent ensemble dans la future Fondation pour la mémoire annoncée par le Premier ministre François Fillon**».

Ceci est contraire aux assurances reçues ...

III – LE RESPECT DE LA MEMOIRE ET LE MAINTIEN DE LA CULTURE

La charte des rapatriés : 12 – Le respect et le maintien du **5 décembre** comme date de la journée nationale unique d'hommage à tous les morts militaires et civils d'AFN. Le **25 septembre**, date de la journée nationale d'hommage aux Harkis, doit être mise en valeur. Toutes les stèles ou monuments en mémoire des victimes doivent être respectés, comme doivent l'être aussi les hommages rendus à ces victimes et les célébrations des dates marquantes des tragédies vécues.

Constat très négatif et pire encore :

La cérémonie prévue le **5 juillet 2007** à l'Arc de triomphe en mémoire des victimes des massacres de civils à Oran en 1962 a été interdite la veille (au motif incompréhensible et pas crédible de risque de trouble à l'ordre public)

Absence (alors en visite en Algérie) du Président français aux cérémonies du **5 décembre 2007** à Paris, au quai Branly et à l'Arc de triomphe. Le soir, à son retour d'Algérie son discours à

l'Elysée, devant les associations de rapatriés, a été très décalé par rapport aux engagements ou déclarations de mars / avril 2007 (en particulier pour les rapatriés pieds-noirs).

FR3 a diffusé, le 26 janvier 2008, un « reportage » *-les Porteuses de Feux-* qui glorifie les exploits des femmes terroristes qui ont posé de nombreuses bombes a Alger en 1956/57 sans prévoir le moindre témoignage des victimes ou de leurs familles (dans le reportage ou après comme droit de réponse) .

L'invitation insistante (presque suppliante) du Président français à A. Bouteflika pour assister au sommet de l'Union pour la Méditerranée et au défilé du 14 juillet 2008, sans que ce dernier ne soit revenu sur ses nombreux propos antérieurs, tous injurieux pour la France, pour tous les français et notamment les français d'Algérie, harkis et pieds noirs, rapatriés ou morts, a été peu digne . C'est en tout cas une faiblesse et manque de respect pour notre pays et notre histoire.

La charte des rapatriés : 13 – La garantie de la pérennité, dans leur périmètre, de **tous les cimetières** chrétiens et juifs d'Algérie et de Tunisie, leur restauration, leur entretien et leur protection à la charge de la France et, pour l'avenir, leur respect. Dans des cas extrêmes, à la demande des familles, le transfert des corps doit être assumé par l'Etat français.

NS- « Je proposerai que la participation de l'État au fond de concours pour la réhabilitation des cimetières Français en Algérie soit doublé »

Constat très négatif :

Le plan de réhabilitation et de protection des cimetières commencé en 2003 est très loin d'être achevé et la volonté politique semble bien faible.

De nouvelles profanations ont été perpétrées depuis 2007 (à Bône en particulier) sans réaction officielle t publique de l'Etat français.

Les regroupements de cimetières se font sans concertation et sans information suffisante des familles concernées.

La charte des rapatriés : 14 – La restitution des registres d'**Etat civil** des Rapatriés d'Algérie ainsi que de leurs **archives** patrimoniales et celles, les concernant, des institutions, services administratifs et sociaux.

Constat négatif :

Alors qu'aucune nouvelle archive a été obtenue de l'Algérie, même d'Etat civil et malgré des accords avec l'Algérie signés en 2003, La France a cédé les archives de L'INA et promis de remettre des archives militaires.

Alain Marleix a dit en Algérie en mars 2008 : « *Enfin, l'Institut national audiovisuel français a transmis récemment toutes les archives télévisuelles correspondant à l'Algérie. Je dis bien toutes, sans exception. On peut regretter que les images ne montrent pas les souffrances des Algériens, mais il s'agit pour beaucoup d'images de la télévision officielle française. Elles choisissaient de montrer une partie seulement de la réalité. Ce n'est qu'une face de la vérité et je le reconnais sans difficulté.* »

Bernard Bajolet, ambassadeur de France en Algérie a promis dans son discours du 14 juillet 2008 de remettre à l'Algérie les archives audio-visuelles de l'armée française

Disposerons-nous enfin de notre Etat civil ? Les registres d'Etat Civil, que ce soit ceux des mairies ou ceux des greffes des tribunaux, sont tous restés en Algérie. Suite à des accords conclus entre l'Etat français et l'Etat algérien, le prêt à la France des registres des greffes des tribunaux a permis, dans les années 70, un microfilmage des trois cinquièmes de ces registres. Malheureusement, les registres en question ayant été renvoyés en Algérie avant achèvement du travail, les deux autres cinquièmes de ces registres n'ont pu être microfilmés. En mars 2003, un nouvel accord intervenu entre l'Etat français et l'Etat algérien, à l'occasion de la visite d'Etat du Président Chirac en Algérie, prévoyait que les deux cinquièmes restant seraient numérisés sur place. **Il n'en a rien été.** Il y a plus de cinq années que cet arrangement a été conclu et nous n'avons toujours pas pu reconstituer notre Etat Civil !

Le Président du CLAN a effectué de nouvelles démarches auprès des pouvoirs publics français

La charte des rapatriés : 15 – L'engagement de l'Etat sur un échéancier relatif au **Mémorial de la France Outre-Mer** et sur la participation réelle des Rapatriés au projet et dans ses instances. Le Mémorial doit être un lieu de transmission de la culture algérienne, un lieu de création, de rencontres et d'échanges ; il doit aussi mettre en valeur le rayonnement culturel, scientifique, économique et social de la France Outre mer.

NS « -il est temps que le Mémorial de la France Outremer à Marseille voit le jour .Le Mémorial devra être inauguré en 2009 et les associations de rapatriés ont vocation à participer au comité de pilotage »

Constat : A ce jour rien de précis. Aucune date, ni aucun détail du projet n'a été annoncé, il semble que le projet reste bloqué.

La charte des rapatriés : 16 – **L'exclusion de toute repentance** relative à l'expansion de la présence française Outre- Mer, au 19^{ème} siècle et au 20^{ème} siècle.

NS –« Mon premier engagement est de ne jamais sombrer dans la démagogie de la "repentance». Vos ancêtres ont traversé la Méditerranée pour servir la France et pour bâtir un monde nouveau. La France doit leur en être et vous en être à jamais reconnaissante.

Vous avez tout perdu .Vous avez été victimes d'une histoire et encore victimes d'un mépris.... Votre mémoire a été incomprise et parfois souillée par des idéologies plus que par des réalités »

Constat très négatif :

Certains propos du Président de la République française en Algérie en décembre 2007 à Constantine apparaissent comme des signes de repentance unilatérale : « *les noms des grands résistants, héros*

de la cause algérienne » et pour les massacres de pieds-noirs dans le Constantinois en 1955 : « Le déferlement de violence et le déchaînement de haine qui tuèrent tant d'innocents étaient le produit de l'injustice que depuis plus de cent ans le système colonial avait infligé au peuple algérien »

Ces propos ont été renforcés par Alain Marleix en Algérie en mars 2008 qui a déclaré : « *Le président de la République, dans un discours très novateur, a souhaité que nos deux peuples regardent l'histoire en face, sans se cacher derrière les idéologies et les polémiques que certains, en France, mais peut-être aussi en Algérie, souhaitent en permanence raviver. Il a condamné la colonisation, de la manière la plus solennelle. Il a reconnu, sans détour, sans langue de bois, que la France avait commis en Algérie des fautes et des crimes. Aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait avant lui.*»

L'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Bajolet, le 14 juillet 2008, en ce jour de fête nationale, a cru devoir déclarer :

« comment la République a-t-elle pu perdre de vue pendant les 132 ans de sa présence en Algérie, les valeurs fondatrices de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elle a fait rayonner ailleurs dans le monde depuis deux siècles... »

parlant des soldats morts pour la France en des termes déplacés dans la bouche d'un représentant de l'Etat français , il a dit : « .. le sang des soldats français versé pour une cause qui n'était pas la leur.. »

La charte des rapatriés : 17 – L'objectivité dans **l'enseignement** de l'expansion Outre-Mer au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} : encouragement de la recherche sur cette période dans le respect du pluralisme, comme garantie de neutralité.

Constat : Rien à ce jour

La charte des rapatriés : 18 – L'édification à Paris, par souscription publique, d'**un Monument national nominatif dédié aux Morts pour la France** de tous les temps, originaires de tout l'Outre-Mer.

NS –« Si je suis élu, je souhaite ouvrir, une souscription nationale pour que soit érigé en France, un monument national qui regroupera les noms de tous ceux venus d'Outre-Mer, quelles que soient leurs origines, leurs religions, leurs provenances, qui ont participé derrière le drapeau français à la construction de notre pays, à sa défense ou à sa libération. »

Constat : Rien à ce jour , la revendication serait en cours d'examen. .

Charte des rapatriés : 19 – La mise en valeur de **l'Armée d'Afrique** et de son histoire, de la diversité des hommes qui la constituaient, de la fraternité qui la caractérisait et de son rôle dans la libération de la France en 1942-1945. La participation majoritaire, dans les forces terrestres françaises, des Pieds-Noirs et des Musulmans ne doit plus être occultée.

Constat : Rien à ce jour.